
Entrée en vigueur de lois

Gouvernement du Québec

Décret 253-2001, 14 mars 2001

Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne (2000, c. 45)

— Entrée en vigueur

CONCERNANT l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne

ATTENDU QUE la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne (2000, c. 45) a été sanctionnée le 5 décembre 2000;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 35 de cette loi, les dispositions de celle-ci entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer au 1^{er} avril 2001 la date d'entrée en vigueur de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration :

QUE le 1^{er} avril 2001 soit fixé comme date d'entrée en vigueur de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne (2000, c. 45).

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35744